

Comment se positionner sur l'appel à projets Plan ESMS numérique ?

ESMS Numérique

Février 2021

Les intervenants




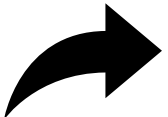


Christian Viallon
Expert ANAP



Benoît Huet
Chef de projet ANAP



Marie Collin
Cheffe de projet ANAP

-  Début d'un cycle de webconférences ESMS numérique de l'ANAP
-  Faire suite aux réunions de présentation du programme réalisées en ARS et par la CNSA notamment
-  Donner des pistes de réflexion pour vous aider à vous positionner sur le programme ESMS numérique
-  Partager vos interrogations. Ce programme est nouveau. Les solutions vont se construire sur le terrain : construisons ensemble pendant cette phase d'amorçage, selon les principes de la gouvernance inversée !

Sommaire

**L'AAP « ESMS Numérique » : une opportunité
Questions & Réponses**

Les ressources ANAP à votre disposition

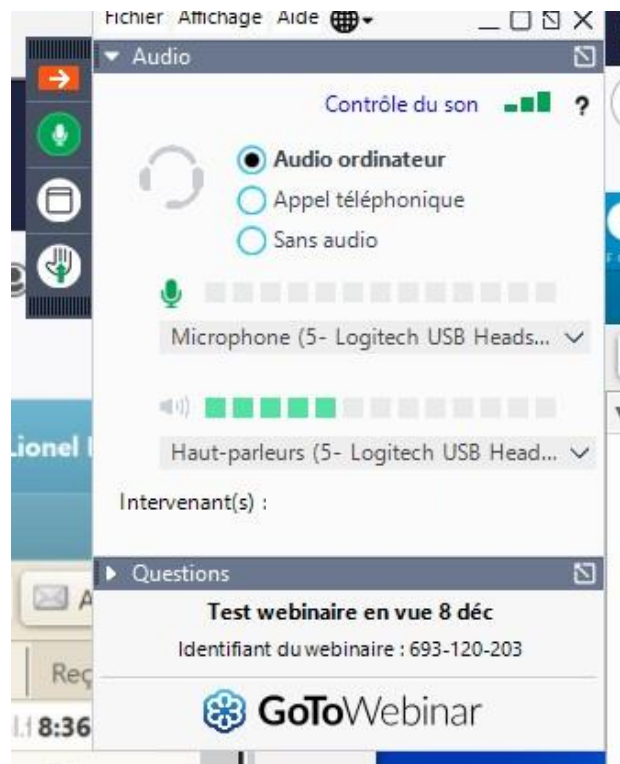
**Le contexte – La cible
Questions & Réponses**

**Pourquoi mutualiser son projet de DUI ?
Comment se regrouper pour répondre à l'AAP ?
Questions & Réponses**

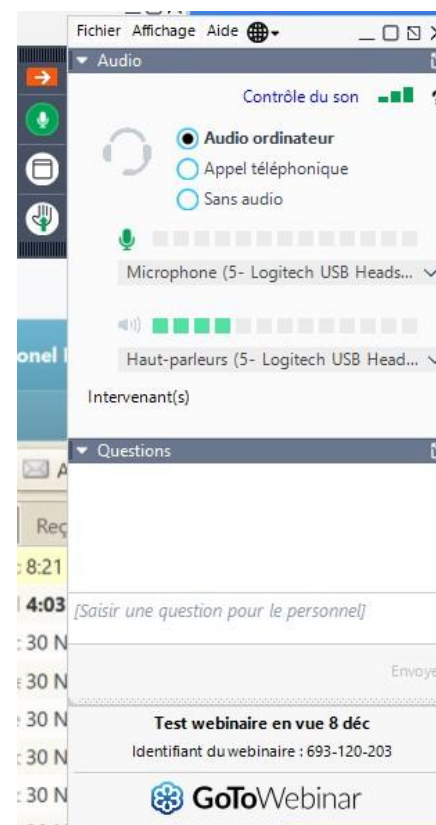
Comment poser vos questions ?



1 Déplier le menu



2 Déplier le module questions



3 Saisir et envoyer votre question

La webconférence est enregistrée. Nous répondrons aux questions à la fin de chaque séquence et un fil de discussion sera ouvert sur le site de l'ANAP

Le contexte – La cible

#MaSanté2022
La feuille de route du numérique en santé
25 avril 2019

5 GRANDES ORIENTATIONS

26 ACTIONS

1ÈRE ORIENTATION	2ÈME ORIENTATION	3ÈME ORIENTATION	4ÈME ORIENTATION	5ÈME ORIENTATION
RENFORCER LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	INTENSIFIER LA SÉCURITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES	DÉPLOYER AU NIVEAU NATIONAL DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE SANTÉ	SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS



- Une cible commune
- Une trajectoire adaptée pour le secteur médico-social
- Un « coup d'accélérateur » à la feuille de route appelé depuis 2020



Niveau 5

Soutien à l'innovation et à l'engagement des acteurs

Niveau 4

EXPLOITATION
DES DONNÉES

PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Niveau 3

DES SERVICES
POUR LES
PROFESSIONNELS

DES SERVICES
POUR LES CITOYENS

SERVICES SOCLES

Niveau 2

ÉCHANGER

PARTAGER

PRESCRIRE

ORGANISER LES PARCOURS

RÉFÉRENTIELS SOCLES

Niveau 1

ÉTHIQUE

SÉCURITÉ

INTEROPÉRABILITÉ

Niveau 5 : Le crédit d'impôt pour la transition énergétique
L'Etat soutient l'innovation et encourage à s'engager dans des programmes de développement du numérique en santé, des financements possibles à la clé

Niveau 4 : La maison connectée
L'Etat garde la maîtrise de l'exploitation de données et en permet l'accès dans des conditions sécurisées et en accord avec des principes éthiques. Ces données doivent permettre de proposer des services à grande valeur ajoutée.

Niveau 3 : L'agencement des pièces
L'Etat permet aux initiatives innovantes de s'exprimer dès lors qu'elles respectent les référentiels et utilisent les services socles

Niveau 2 : Le raccordement à l'eau
L'Etat définit des services nationaux communs auxquels doivent se raccrocher tous les acteurs de santé : les services socles

Niveau 1 : Les fondations
L'Etat définit un socle opposable à travers 3 types de référentiels : éthique, sécurité et communication

Une
gouvernance
inversée qui
s'appuie sur des
relais locaux

Des projets
emblématiques
pour **mettre les
acteurs du
médico-social
au cœur des
ressources
numériques
partagées**
nécessaires aux
parcours des
usagers

Un **soutien au
socle** :
financement
d'implémentation
et d'évolutions
de DUI,
prérequis pour le
développement
du numérique

L'accompagne-
ment et la
**montée en
compétences
des acteurs**

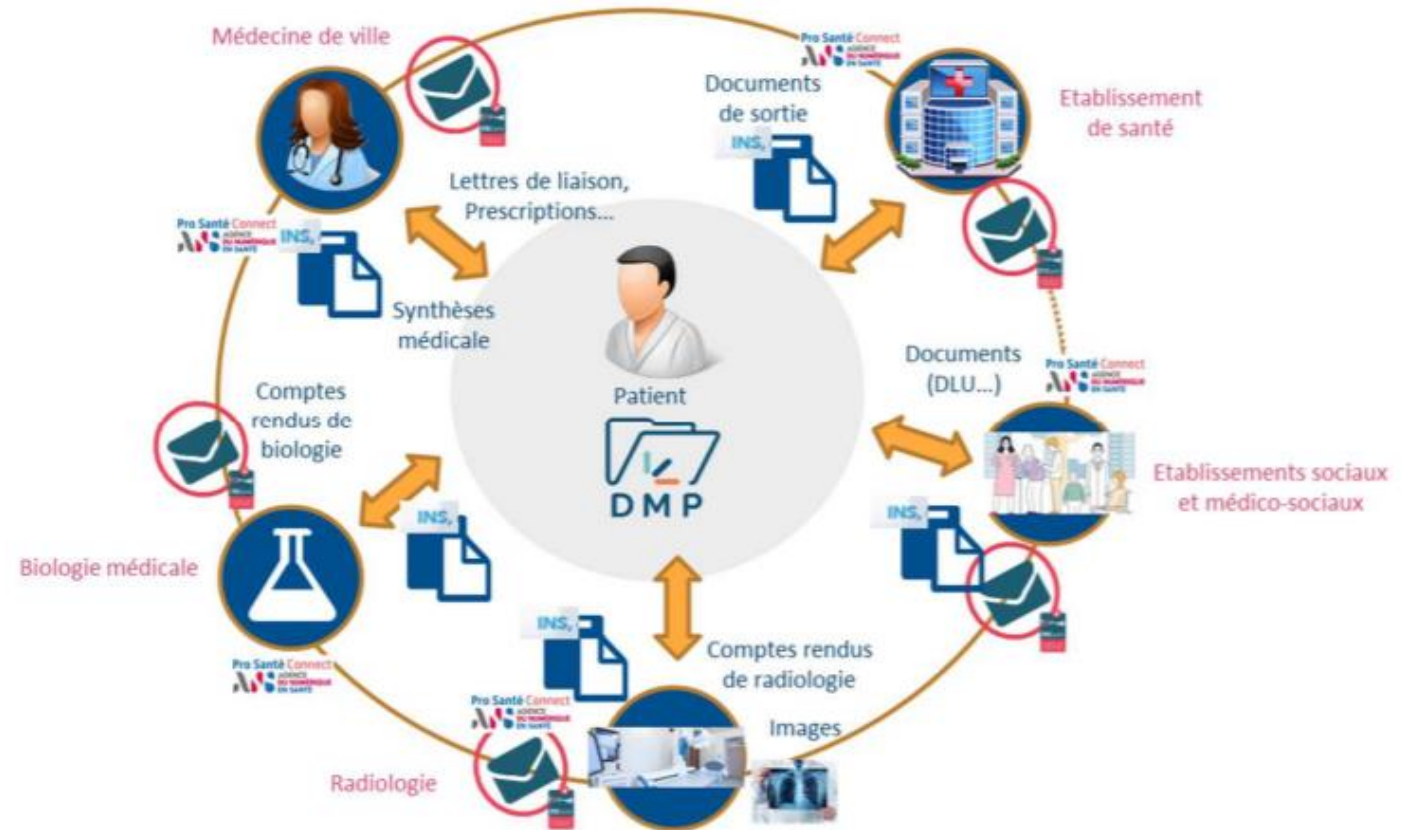
**Soutien à
l'innovation**

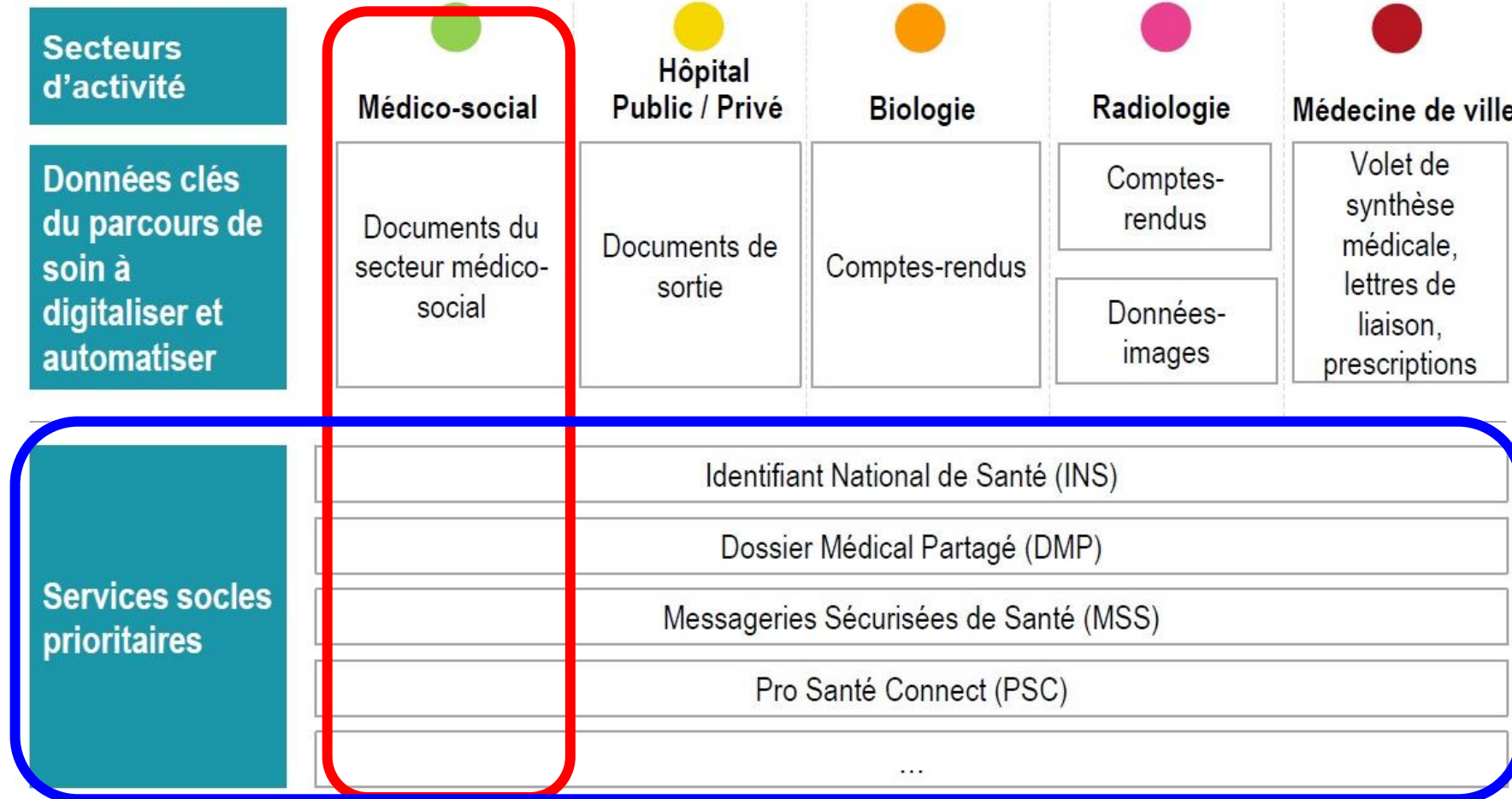


Rattraper le retard dans la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé



Un **investissement historique de 2 Mds€** pour renforcer le numérique dans la santé (dont 600M€ pour le secteur médico-social)



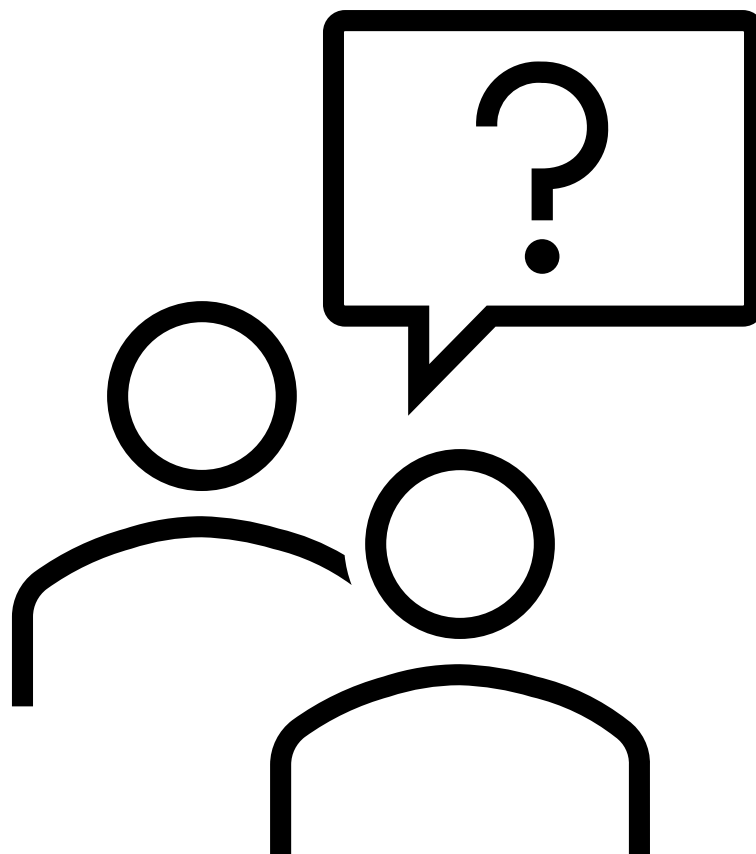


Un « couloir » médico-social

A retenir

- La feuille de route « Accélérer le virage numérique » et le plan ESMS numérique (action 21) sont une **opportunité** :
 - d'être accompagnés ;
 - de mutualiser ;
 - d'être financés ;
- Au terme de la feuille de route et du plan, de nombreux référentiels socles deviendront **opposables** (incidence sur le CSP et le CASF), certains le sont déjà (INS).
- **Un enjeu de se saisir des mesures incitatives maintenant !**





Le programme ESMS Numérique : une opportunité



Action 21

Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux **et accompagnement** au virage numérique, **via un programme «ESMS numérique»**

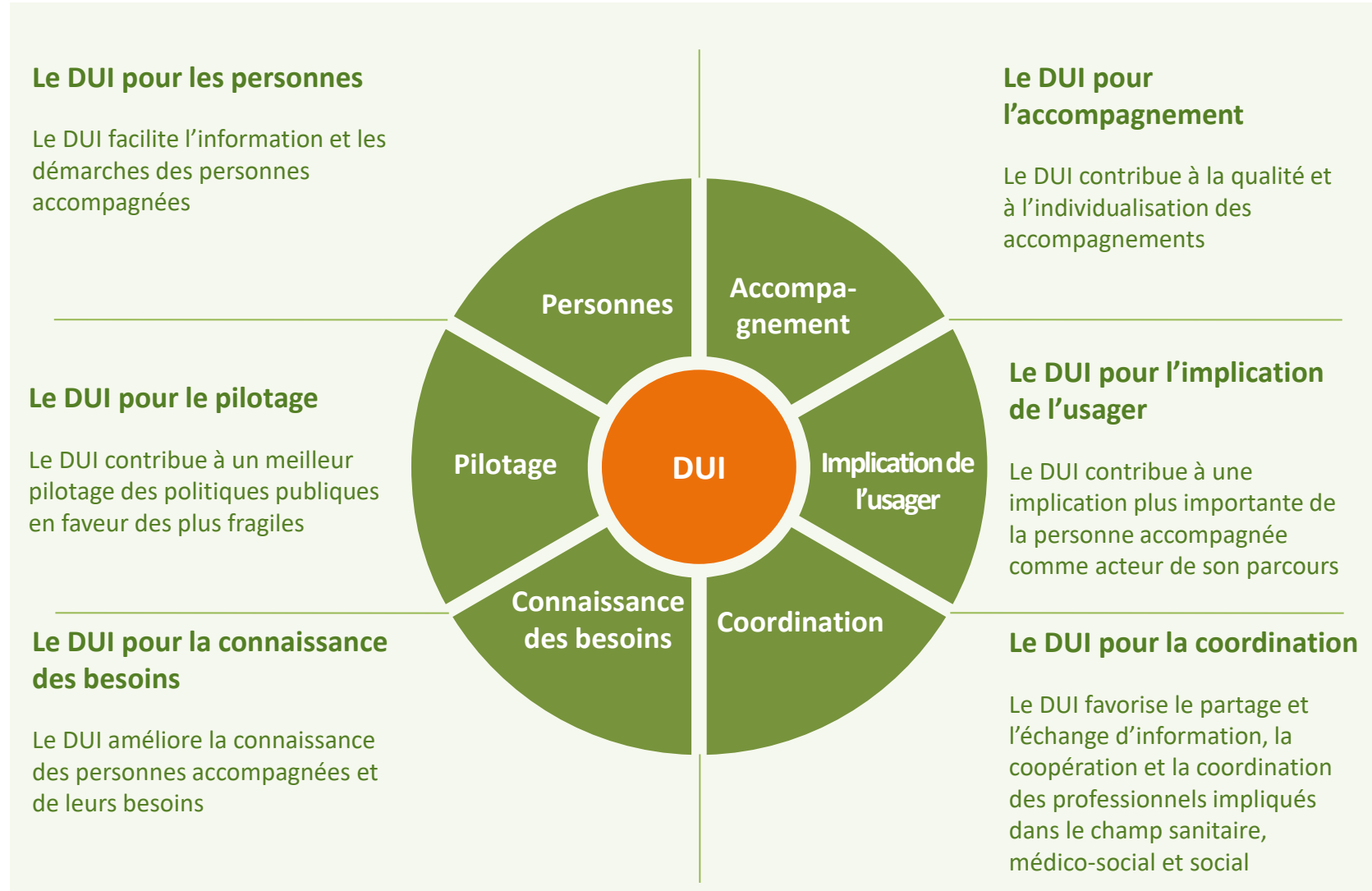
Un DUI : qu'est-ce que c'est ?

Le dossier usager informatisé **recueille toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager** afin de **faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement**.

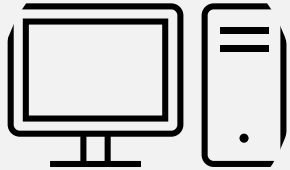
C'est un outil nécessaire à la définition, la conduite et l'évaluation des prestations d'un ESMS

Une réponse à trois attentes

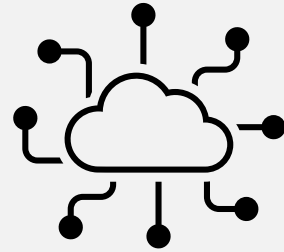
- Une exigence d'articulation et de complémentarité des interventions, de **coordination** des activités, de coopération et de cohésion des intervenants ;
- Une exigence de mise en perspective, de permanence et de **continuité des interventions** ;
- Une exigence de **conservation des informations**.



Les objectifs du programme ESMS Numérique



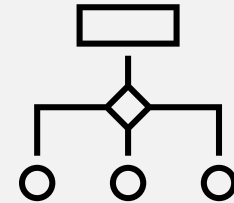
Franchir une 1ère étape en matière d'équipements et d'infrastructures



Aider les ESMS à se doter d'un DUI avec les fonctionnalités clefs, connecté avec des services numériques socles et des plateformes (MSS, DMP, ...) en fonction de leur maturité



S'inscrire dans le respect de la doctrine technique nationale

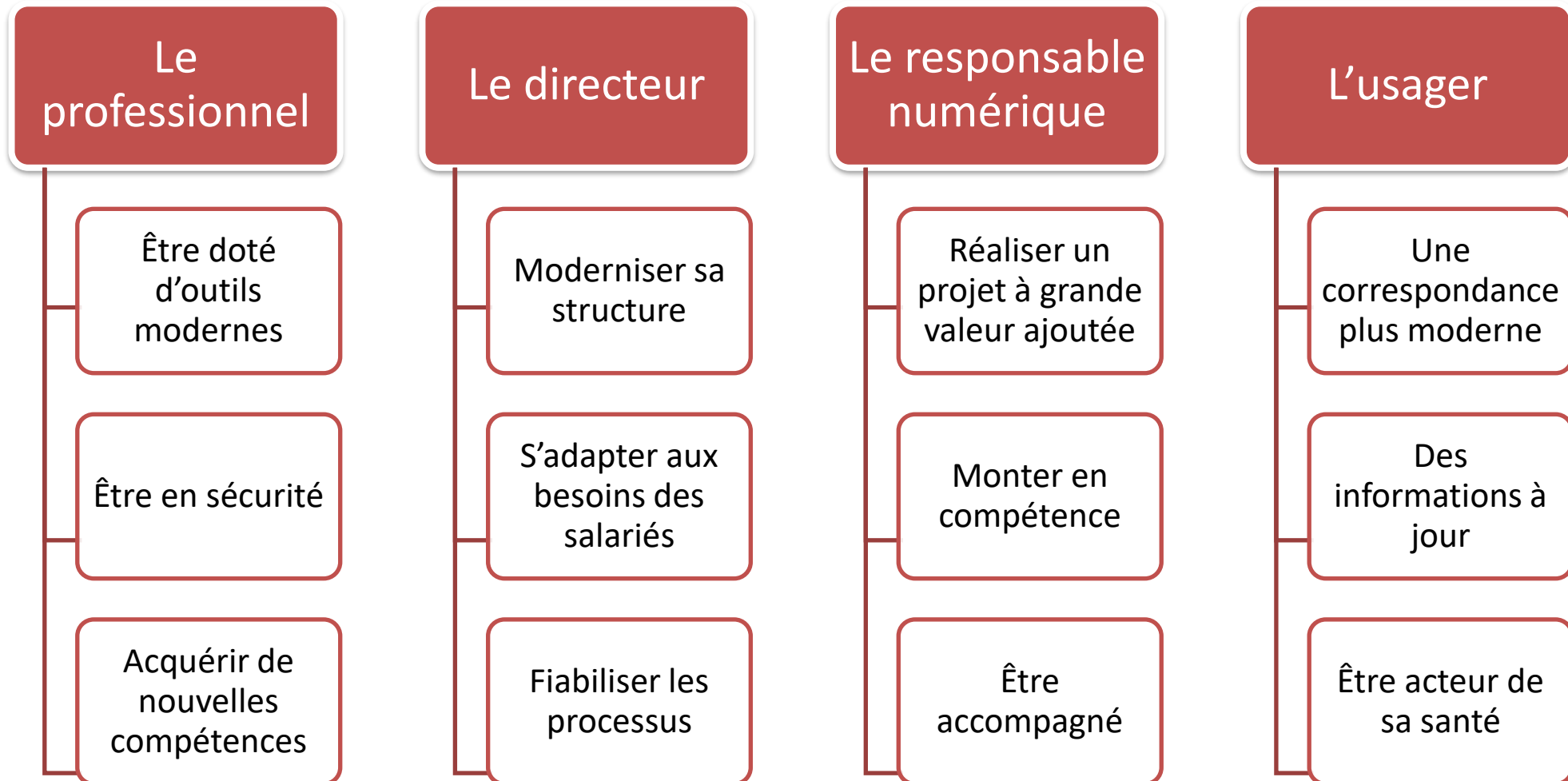


Aider les ESMS à franchir quelques exigences organisationnelles pour une bonne gestion du SI (regroupement, formalisation des procédures, mutualisation de compétences SI, ...)





Le programme ESMS numérique est une chance pour :



2020

2021

2022

2023

2024

Feuille de route Accélérer le virage numérique

AMORÇAGE

Tester les leviers du changement
Pilotes pour le déploiement et
l'interopérabilité de leur DUI

Préparation
généralisation

GÉNÉRALISATION

Doter tous les professionnels d'un DUI avec
des fonctionnalités, une interopérabilité et
une sécurité minimum

Développer les compétences numériques dans les ESMS

Accompagner l'évolution des solutions du marché vers les objectifs de la feuille de route

Une première phase d'amorçage pour 2020-2022

AMORÇAGE
Tester les leviers du changement
Pilotes pour le déploiement et l'interopérabilité de leur DUI

Un Dossier de l'Usager Informatisé

interopérable



Une acquisition facilitée par un système d'achat dynamique



Une incitation au regroupement et à la mutualisation des projets



Taille minimale des projets

3 organismes gestionnaires et 15 ESMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)

Une première phase d'amorçage pour 2020-2022

AMORÇAGE

Tester les leviers du
changement

Pilotes pour le déploiement et
l'interopérabilité de leur DUI

- Des appels à projets régionaux pour sélectionner des pilotes (OG, grappes d'ESMS)
- Un marché national pour référencer les solutions DUI, acquérir des connecteurs d'interopérabilité et des prestations d'accompagnement à la mise en œuvre des projets
- Une procédure de marchés de type SAD Système d'acquisition dynamique portée par le RESAH accessible aux projets retenus
- 30 M€ pour 40 à 50 projets, ~ 800 structures
- ESMS PA/PH en priorité financés par l'assurance maladie

2 types de projets éligibles aux financements

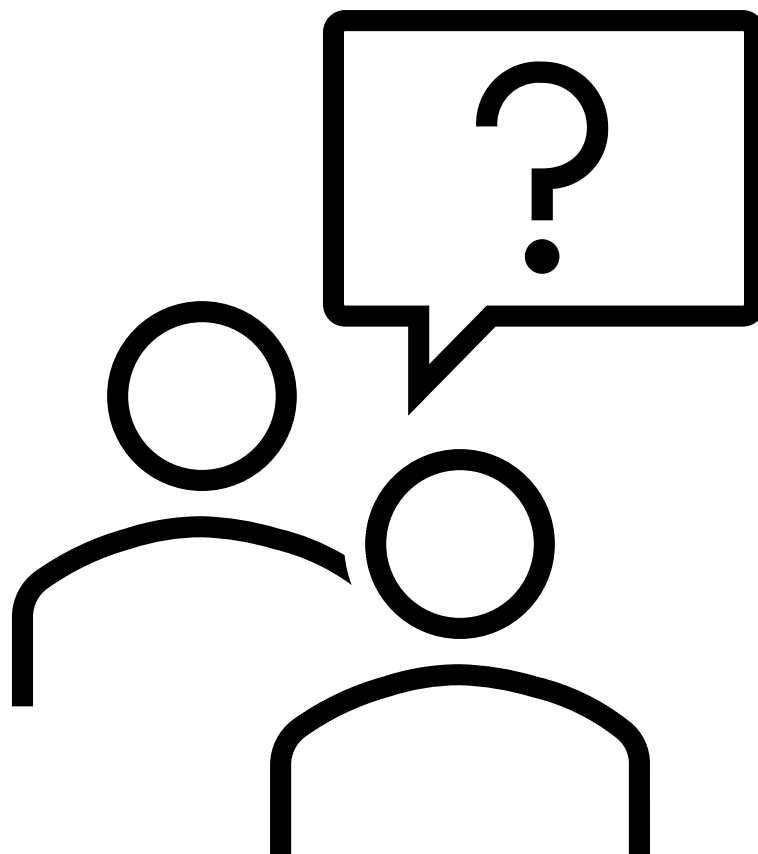
	Objet du financement	Montants finançables par structure
1	<p>ESMS NON EQUIPÉS d'un DUI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition DUI et prestas associées ▪ Equipements et infrastructures ▪ AMOA pour les projets 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 25 k€ pour les projets d'acquisition et la possibilité de financer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage ✓ 10 k€ pour les projets de mise en conformité d'une solution existante (capé à 30 structures)
2	<p>ESMS DÉJÀ ÉQUIPÉS d'un DUI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de la montée en version (ou le changement de solution) et la compatibilité à deux services socles sur 3 (MSSanté, DMP, e-prescription) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 20 k€ pour l'équipement pour les OG de moins de 15 établissements

Des conditions d'éligibilité liées à la taille des OG

Regroupement obligatoire d'au moins 3 OG pour atteindre le seuil 15 structures dans le projet

Pas de regroupement obligatoire pour les OG de plus de 15 structures

Un financement limité à 30 structures par projet



Pourquoi mutualiser son projet de DUI ?

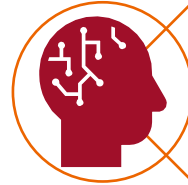
De **nombreux ESMS rencontrent des difficultés** en raison de ressources et de compétences limitées pour adresser des projets DUI.



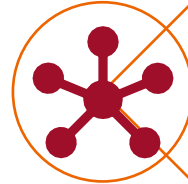
Une réponse : la **coopération entre ESMS et/ou OG** pour une mise en commun de moyens et un partage de compétences.



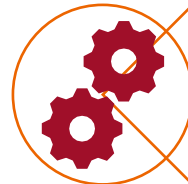
Les regroupements : un critère d'éligibilité dans le programme ESMS numérique



Capitaliser et développer des expertises, une expérience en matière de SI dans un contexte de rareté des compétences techniques



Renforcer les liens entre les acteurs dans la perspective de nouveaux projets SI



Créer un effet d'entraînement autour des enjeux SI



Bénéficier d'un effet d'image sur les questions SI : meilleure identification et valorisation des expertises SI



Développer la capacité d'investissement SI et optimiser les coûts SI (ex : achats)

Identifier les partenaires de la mutualisation



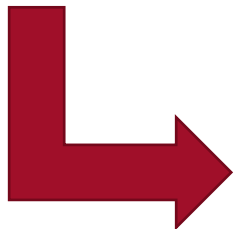
Construire une vision commune

- Rendez-vous le 11/02 pour la webconférence n°2

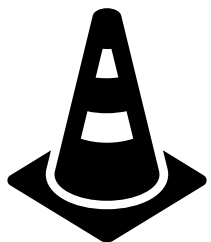


Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- Rendez-vous le 11/02 pour la webconférence n°2



- AVEZ-VOUS DES EXPÉRIENCES DE COOPÉRATIONS PRÉALABLES ?
- QUELLES SONT LES STRUCTURES AUTOUR DE VOUS QUI AURAIENT LES MÊMES PROBLÉMATIQUES QUE LES VÔTRES ?
- NE PAS CHERCHER FORCÉMENT UN SEMBLABLE À SA STRUCTURE
- INITIATIVES DIVERSES : AIGUILLAGE PAR LES FÉDÉRATIONS, DISCUSSION AU SEIN DU COLLECTIF SI MÉDICO-SOCIAL RÉGIONAL, « SPEED-DATING » entre ESMS



Les regroupements vont vivre dans le temps dans le cadre du projet ESMS numérique : la logique de regroupement doit prendre un sens

Une gouvernance stratégique équilibrée avec un pilotage opérationnel neutre

Une connaissance antérieure à la coopération

Des structures semblables et soumises aux mêmes contraintes

- taille de structures équivalente, statuts juridiques similaires, champs d'activités similaires, même public accompagné, architecture SI similaire, etc.

Une complémentarité entre acteurs

Des enjeux partagés et un intérêt mutuel à coopérer

- un intérêt propre et un intérêt mutuel pour les différentes parties

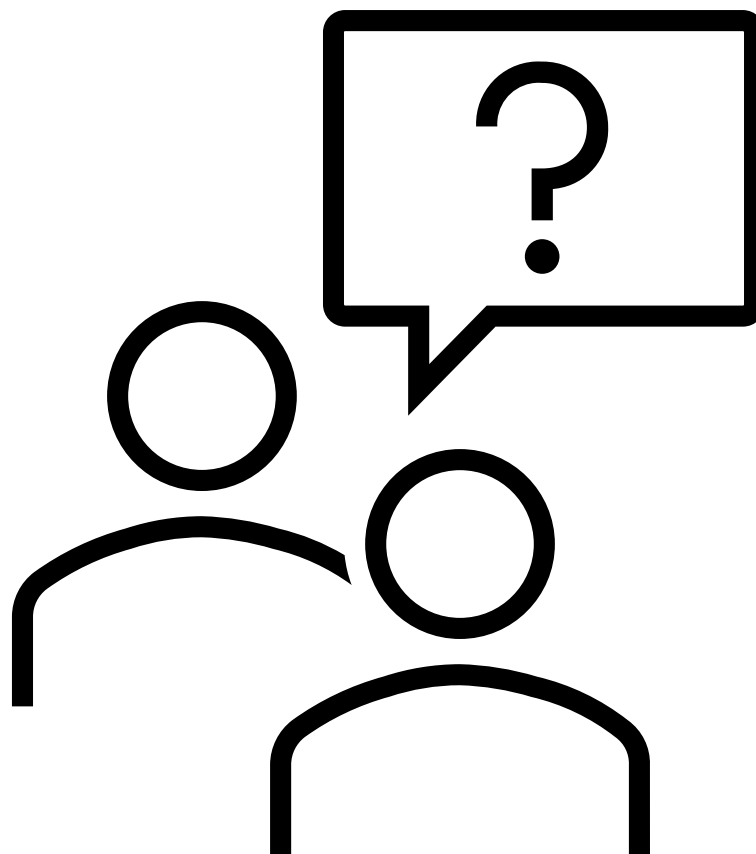
Un cadrage initial du projet

La mutualisation prévaut en phase d'amorçage seuls les « gros » et « moyens » OG pourraient être autorisés à candidater isolément.

- Typologie des OG selon la CNSA :
 - « gros » : 50 ESMS et plus ;
 - « moyen » : entre 15 et 50 ESMS ;
 - « petit » : moins de 15 ESMS.

La mutualisation suppose une formalisation :

- Art. L. 312-7 du CASF : conclusion de conventions (Art. L. 312-7 1° du CASF) :
 - Création de consortium sans personnalité juridique. La convention doit préciser les objectifs, la gouvernance, les mandatements (ester en justice), les représentations ;
- GIE (avec personnalité morale) ;
- GIP ou GCSMS (formalisation plus lourde) ;
- La forme retenue sera fonction de l'ampleur du projet (consultation juridique sans doute nécessaire).



Les ressources ANAP à votre disposition



Organismes gestionnaires

- Se faire conseiller
- Montée en compétence sur les enjeux du numérique
- Réfléchir à sa stratégie numérique
- Recueillir et partager des bonnes pratiques



Des fédérations

- Se faire conseiller
- Construire un avis/une politique sur le SI
- Recueillir et partager des bonnes pratiques

Appréhender les enjeux SI différemment

Imaginer une stratégie d'accompagnement vers le numérique



Mutualiser les compétences

Créer de la valeur et la faire circuler



- Consulter le collectif pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie SI pour le MS
- Sponsor du collectif



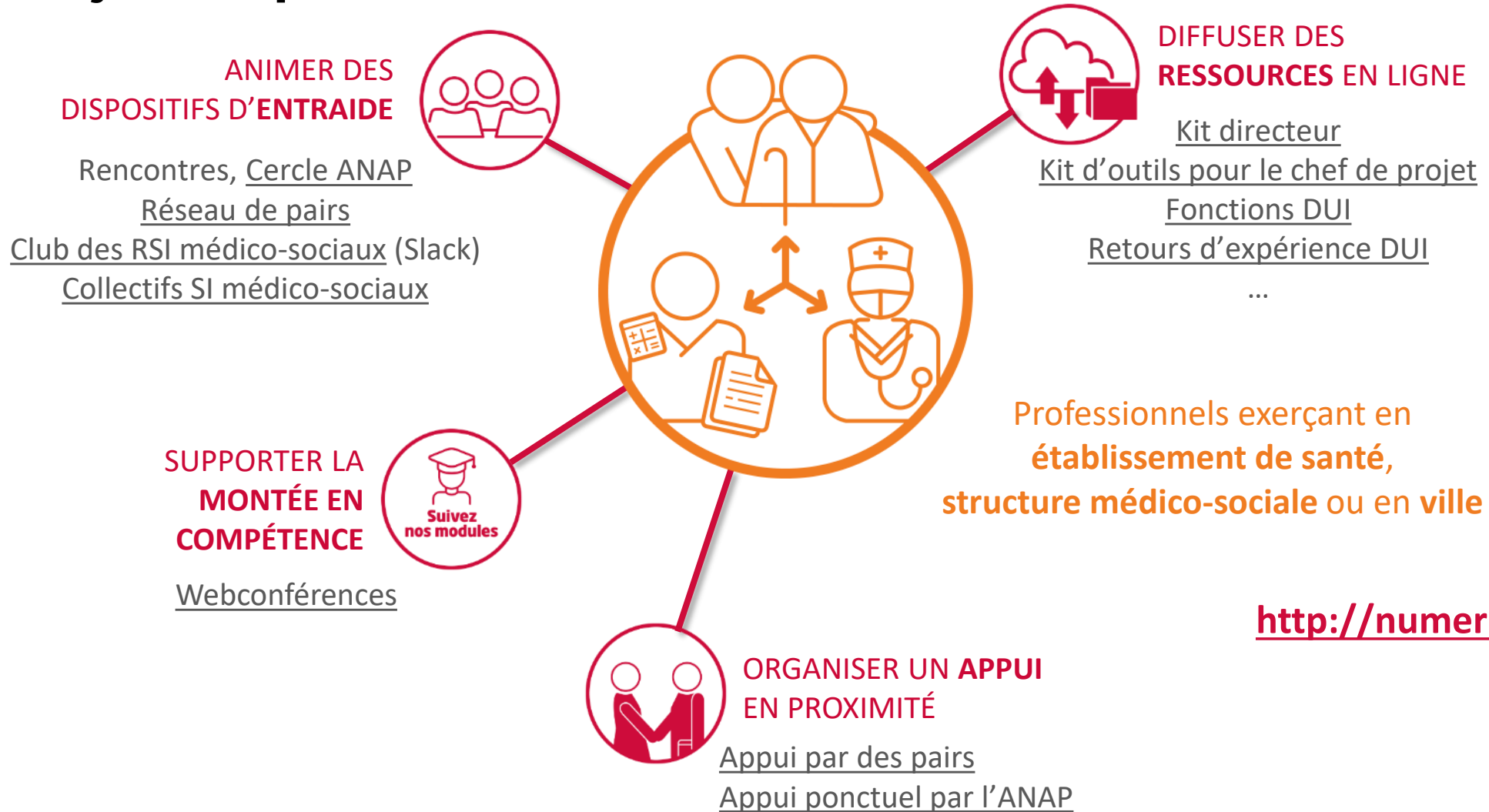
- Déclencher et soutenir les 1^{ères} rencontres du collectif
- Porteur des bonnes méthodes et facilitateur



Un groupe de responsables SI

- Avoir un lieu d'entraide
- Monter en compétence
- Connaître les projets nationaux et régionaux
- Participer à la stratégie régionale et nationale

Nos objectifs pour les ESMS et OG :



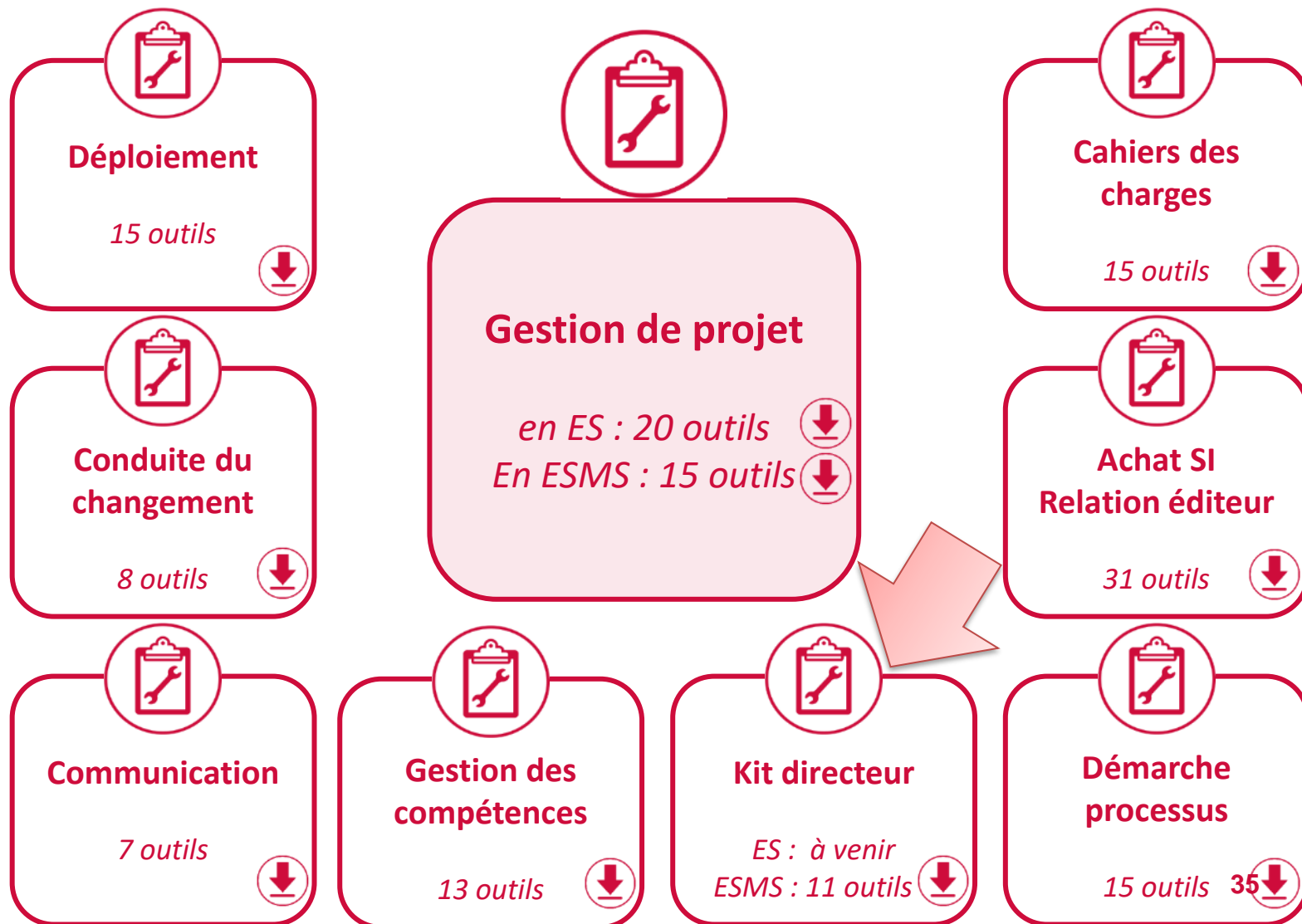
Nos boîtes à outils :

Focus

KIT POUR LE DIRECTEUR

- > Comprendre les notions liées au système d'information
- > Faire le point de la situation du SI de sa structure
- > Engager une stratégie SI efficace au service des personnes accompagnées

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>



Kit du déploiement d'un DUI



EVALUER LA **MATURITÉ SI** DE
MON ESMS

Autodiagnostic de maturité d'un ESMS et
check-list des actions à mener



MÉTHODE DE **DÉPLOIEMENT** DU
DUI

Pour un chef de projet SI
dans un contexte multi-ESMS/OG

Pour un directeur d'ESMS
dans un contexte multi-ESMS/OG

- Synthèse méthodologique et documents types (planning notamment)
- Check-list des actions à mener au regard de cette méthode et livrables associés



BOÎTE À **OUTILS**

Documents complémentaires :
communication, déploiement, formation, pilotage, processus, stratégie, etc.

Coopérations autour du SI dans le secteur médico-social _ Retours d'expérience



- Les enseignements à retenir pour une coopération si réussie dans le secteur médico-social
- Des retours d'expérience concrets :
 - Coopération pour l'achat d'un réseau
 - Achat commun d'un logiciel de management qualité
 - Cahier des charges commun
 - Mutualisation SI au service d'une organisation pour le traitement de la paie
 - Mise en place d'un SI commun entre établissements
 - Enjeux du numérique et RGPD pour les ESMS
 - ...

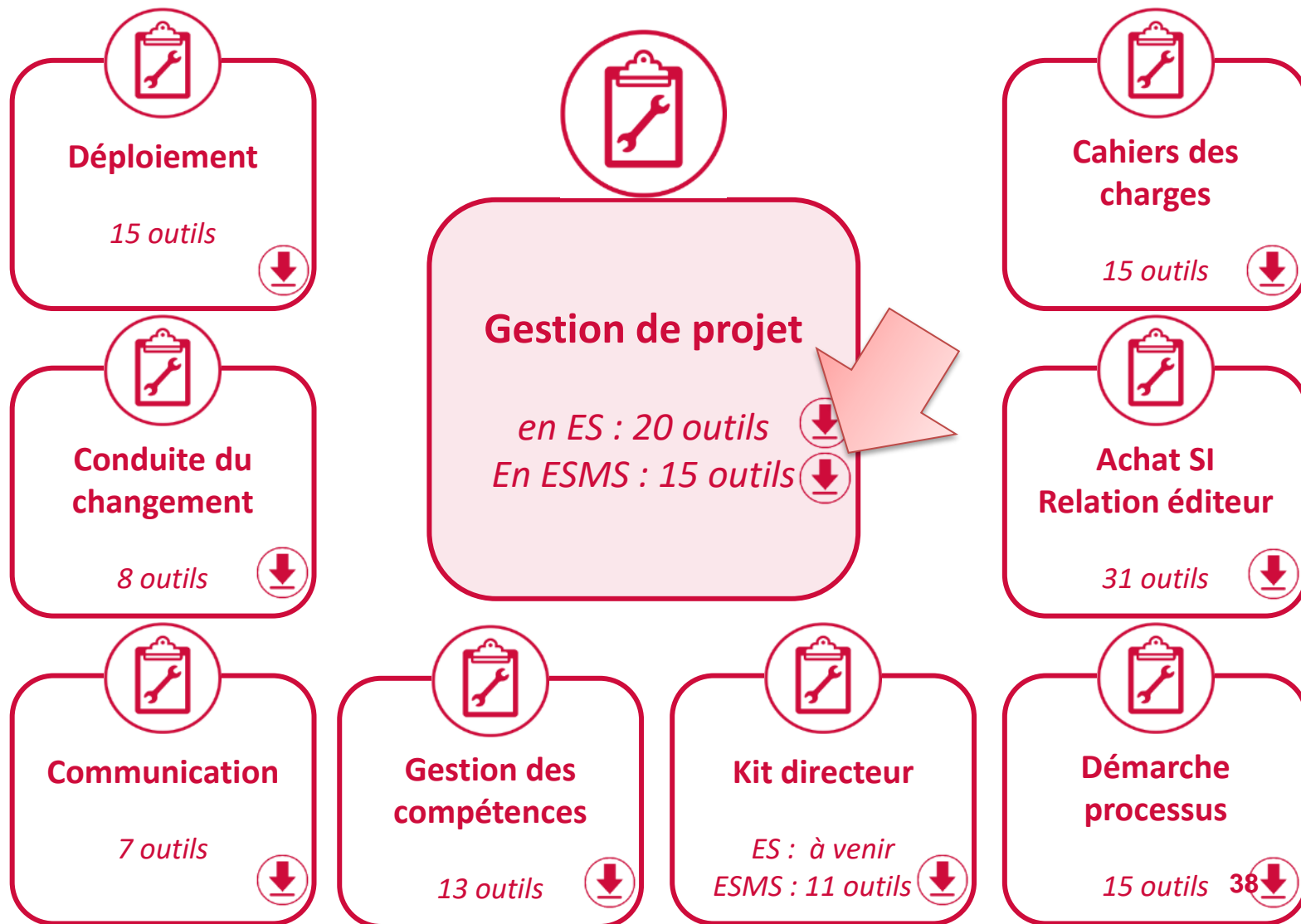
Nos boîtes à outils :

Focus

KIT POUR LE CHEF DE PROJET SI

- > Pilotage du projet
- > Gestion des risques
- > Cadrage
- > Acquisition
- > Déploiement
- > Bilan du projet

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2144>



Vos prochains rendez-vous :

- Notre prochaine webconférence, pour poursuivre :

« Comment répondre à l'appel à projets Programme ESMS numérique ? »

jeudi 11 février de 14h00 à 16h00

- Pour aller plus loin sur la trajectoire du numérique en santé adaptée récemment au médico-social :

Webinaire de l'ANS : Trajectoire du numérique en santé pour le médico-social

L'échange se poursuit !

A travers un fil de discussion dans notre communauté de pratique

- <https://ressources.anap.fr/numerique/communaute-de-pratiques/discussion/844>
- Publication des supports de la webconférence dans ce fil de discussion
- Possibilité pour vous de poser vos questions mais aussi de répondre aux interrogations de vos pairs



Rejoindre le réseau des pairs



Profil

- ✓ Expérience de projets SI
- ✓ Désir de partager
- ✓ En poste en établissement
- ✓ Disponible 10 jours / an

Je reçois

- ✓ Actualités institutionnelles
- ✓ Dernières productions
- ✓ Web conférence avec les experts ANAP
- ✓ Rencontre semestrielle avec le CMSI
- ✓ Sessions de montée en compétence

5 jours / an



Je donne

- ✓ Veille opérationnelle
- ✓ Promotion des outils et du programme
- ✓ Animation en région
- ✓ Accompagnement des établissements
- ✓ Formation

5 jours / an



Candidater pour rejoindre le réseau sur :

<http://numerique.anap.fr/publication/listes-article/1901>

Merci pour votre participation !

Pour toute question complémentaire :

Benoit HUET benoit.huet@anap.fr

Marie COLLIN marie.collin@anap.fr

Soizic PERIS Y SABORIT soizic.peris-y-saborit@anap.fr

Pour toute question pour intégrer le réseau :

Marion PINNA marion.pinna@anap.fr

Pour vos questions sur le programme : esms.numérique@cnsa.fr



ANNEXES



- Communiqué du 16 décembre 2020 :
<https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2020/communique-30-millions-deuros-pour-amorcer-le-virage-numerique-des-etablissements-et-services-medico-sociaux>
- Instruction aux ARS :
[https://www.cnsa.fr/documentation/202012 esms numerique i
nstruction amorçage signee.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/202012_esms_numerique_instruction_amorçage_signee.pdf)

- Périmètre :
 - Le **déploiement du dossier usager informatisé interopérable (DUI)**
 - Le développement de **services numériques à destination des usagers**, afin de permettre à la personne accompagnée et à ses proches aidants d'être partie prenante de la définition et la mise en œuvre de son projet d'accompagnement et son parcours ;
 - **L'intégration et la conformité aux référentiels et services socles** prévus par la stratégie du numérique en santé
 - La mise en place **d'outils de pilotage** (du niveau local au niveau national, des organismes gestionnaires aux tutelles).
- Identifier des projets pilotes, ou « démonstrateurs »
- 40 à 50 organismes gestionnaires (OG) pour environ 800 ESMS

- Projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets pilotés par les Agences Régionales de Santé (ARS)
- Les projets retenus doivent être **rapidement opérationnels** et aboutir pendant la durée de la phase d'amorçage
- Démarrage des premiers projets à compter de la fin du premier trimestre 2021
- Les projets pilotes peuvent être **multirégionaux** et ainsi englober des ESMS relevant de plusieurs ARS (financement au prorata)
- Les ESMS éligibles sont **au moins en partie** des établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées tels que mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF

- Projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets pilotés par les Agences Régionales de Santé (ARS)
- Les projets retenus doivent être **rapidement opérationnels** et aboutir pendant la durée de la phase d'amorçage
- Démarrage des premiers projets à compter de la fin du premier trimestre 2021
- Les projets pilotes peuvent être **multirégionaux** et ainsi englober des ESMS relevant de plusieurs ARS (financement au prorata)
- Les ESMS éligibles sont **au moins en partie** des établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées tels que mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF

- **Conformité RGPD** (noter la cohérence avec le projet de Référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS (HAS))
- **1 service socle minimum**
- **Respecter la cartographie cible**
- **Garantir la continuité de l'activité**

Critères d'éligibilité	Commentaires
Description du projet	Mise en place d'un dossier usager informatisé ou Evolution d'une solution dossier usager informatisé existante interopérable avec des services socles
Respect du cahier des charges national DUI fourni	Le demandeur doit produire une attestation sur l'honneur relative au respect du socle d'exigences des solutions numériques inscrites dans l'accord cadre
Nombre d'utilisateurs de la solution	Nombre de personnes susceptibles d'utiliser l'outil, préciser lesquelles
Typologie de projet	Gros/moyen OG ou Grappes de petites structures
Type de public	PA ou PH
Nombre de structures concernées	Fournir le nom de l'OG porteur du projet, sa typologie et la liste des établissements qui bénéficieront de la solution mutualisée et leur typologie
Equipe projet	Si oui Préciser le nombre de personnes mobilisées sur le projet et leur rôle, et l'organisation du projet (hors AMOA)
Durée du projet	Préciser la durée du projet
Planning du projet	Fournir le planning prévisionnel de mise en œuvre du projet
Disponibilité de l'application	*Continuité d'activité de l'application * Taux de disponibilité du DUI
Confidentialité	* Existence d'un document interne sur les règles d'accès et d'usage du SI * Information des usagers sur les conditions d'utilisation des données à caractère personnel et les modalités d'exercice de leur droit

- 3 critères métiers
- et 2 critères projets socles

Critères d'utilisation	Commentaires
Critères métier	
Taux de dossiers actifs (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	<p>Nombre de dossiers mis à jour x 100%</p> <p>Nombre de personnes accompagnées dans la structure</p>
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	<p>Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant un projet personnalisé ouvert (en préparation ou actif) x 100%</p> <p>Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI</p>
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	<p>Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant au moins un événement dans son dossier usager x 100%</p> <p>Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI</p>
Critères liés aux projets socles (au moins deux des critères sont à choisir et à valoriser) et/ou à une plateforme	
Nombre de messages émis par la MSSanté par la structure sur les trois derniers mois.	Préciser le nombre de messages approximatif qui sont échangés par MSSanté
Nombre de documents déposés dans le DMP (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	Préciser le nombre approximatif de documents qui sont stockés dans le DMP pendant la durée du projet
Nombre de données échangées entre le DUI et l'outil e-prescription (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	Nombre de fois dans le mois ou une prescription électronique est importée dans la solution DUI
Nombre de données échangées entre une plateforme e-parcours et le dossier usager informatisé (sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))	Nombre d'échanges réalisés via le cahier de liaison entre la solution DUI et la plateforme pendant la durée du projet